

NON AU HARCÈLEMENT

Comprendre pour agir : l'homophobie

Guide à destination des équipes pédagogiques
du collège et du lycée



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Préambule

Le harcèlement est présent dans tous les établissements, sous des formes variées. Il est parfois difficile à déceler. Le 26 novembre 2013 une campagne pour lutter contre le harcèlement à l'école a été lancée. Elle repose sur 4 axes : sensibiliser, former, prévenir, et prendre en charge. Cette campagne nationale a pour objectif d'accompagner les écoles et établissements scolaires dans la mise en œuvre d'une politique de prévention du harcèlement conformément au rapport annexé de la loi n°2013-595 d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013¹.

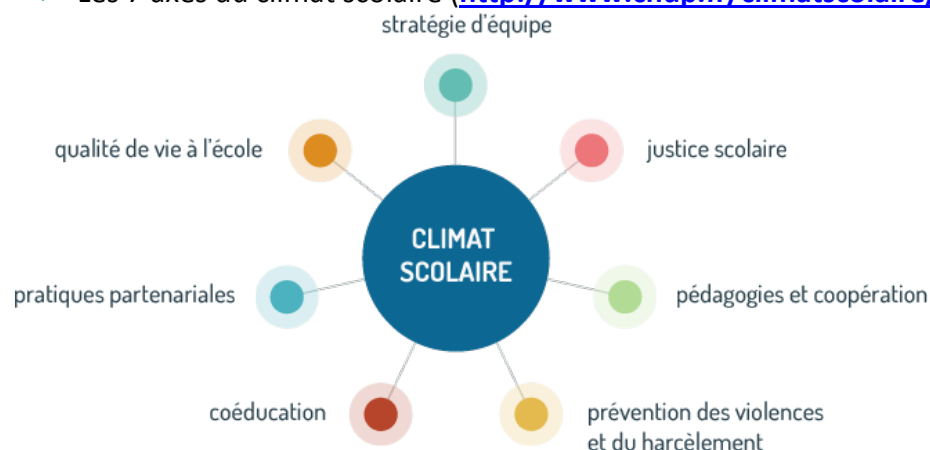
Le harcèlement va à l'encontre des valeurs promues par l'École. En effet, le service public d'éducation « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. » « (II) fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains (...) »².

Le présent guide à destination des professionnels des collèges et lycées a pour objectifs de donner des bases théoriques et des pistes d'actions pour prévenir le harcèlement à caractère homophobe.

La recherche internationale a montré que les politiques globales d'amélioration du climat scolaire sont le meilleur moyen pour réduire le phénomène de harcèlement en milieu scolaire. Chaque établissement peut concrètement :

- travailler sur la dynamique et les stratégies d'équipe,
- adopter des démarches pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves,
- établir un cadre et des règles explicites,
- prévenir les violences et le harcèlement,
- privilégier la coéducation avec les familles,
- favoriser les liens avec les partenaires,
- améliorer la qualité de vie à l'École.

› Les 7 axes du climat scolaire (<http://www.cndp.fr/climatscolaire/>)



¹ La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation de programmation de l'école de la République précise dans son rapport annexé que « la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ce programme d'actions sera régulièrement évalué, pour être amendé si nécessaire. »

² Extrait de l'article L111-1 du code de l'éducation

Sommaire

1	PARTIE 1 - L'homophobie : on en parle	4
1.1	Le contexte.....	4
1.2	À l'École.....	6
1.3	Quelques chiffres.....	7
1.4	Que dit la loi ?	7
2	PARTIE 2 - On agit, dans la classe, contre l'homophobie	8
2.1	Points de vigilance.....	8
2.2	Prévention	9
2.3	Campagne « L'homophobie n'a pas sa place à l'École ».....	11
2.4	Qui contacter pour intervenir dans la classe ?.....	12
3	PARTIE 3 Lexique	13

1 PARTIE 1 - L'homophobie : on en parle

Les violences en milieu scolaire sont multiples dans leurs formes et dans leur perception. Dans toute violence, il existe plusieurs dimensions ; l'acte lui-même et sa forme (violences physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, économiques...), puis sa perception par les auteurs, les victimes et l'entourage. Elle peut être très variable selon les personnes et le contexte.

Ce guide traite spécifiquement des violences et discriminations dont sont victimes les jeunes en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée et/ou de leur identité sexuelle. Le terme générique d'homophobie est utilisé dans ce guide. Il vise les phénomènes dont sont victimes les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et trans' (gayphobie et lesbophobie, biphobie et transphobie).

1.1 Le contexte

L'orientation et l'identité sexuelles peuvent être vues selon deux angles distincts :

- **d'un point de vue social** : où l'on envisage la question de l'homophobie dans la société.
- **d'un point de vue individuel** : quel est le ressenti, le vécu des personnes elles-mêmes.

1.1.1 Quelques moments clés dans l'histoire récente

L'histoire des rapports entre personnes de même sexe n'est pas figée. Au XIXe siècle, la sexologie allemande (Hirschfeld) développe des recherches ouvertes sur ce qui va être nommé "l'homosexualité" mais les lois se limiteront au volet répressif. Il faut attendre la loi n°82-683 du 8 août 1982 pour que la France dépénalise l'homosexualité (que la révolution française avait déjà dépénalisée en 1789). En 1990, l'homosexualité est officiellement retirée de la liste des maladies mentales de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En 2002, l'homophobie est reconnue dans la loi française comme motif de discrimination.

1.1.2 Quelles sont les formes d'homophobie ?

Didier Eribon, dans son ouvrage *Réflexions sur la question gay* (2012) explique qu'« au commencement, il y a l'injure ». Les mots peuvent blesser, de telle sorte qu'ils initient des expériences souvent violentes, notamment lorsque ces mêmes insultes sont banalisées et relayées dans la société. Les manifestations d'homophobie sont multiples, selon qu'elles s'expriment sous la forme d'une agression physique ou d'humiliations.

« L'homophobie se manifeste régulièrement par des injures (comme « *pédé* », « *tapette* », « *enculé* », « *gouine* ») fréquentes dans les cours de récréation et au sein de groupes de jeunes» (INPES -Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, [Les Minorités sexuelles face au risque suicidaire](#), 2014). La gêne, la peur, l'indifférence passive sont d'autres formes de manifestation de l'homophobie, tout aussi blessantes pour les personnes concernées.

1.1.3 Les conséquences sur les individus

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales : honte, culpabilité, angoisse qui peuvent conduire à une mauvaise estime de soi, de l'agressivité, des

pensées suicidaires, un isolement, une baisse des résultats scolaires, de l'absentéisme, du décrochage scolaire...

- Sur les personnes homosexuelles ou bisexuelles

Selon les études auxquelles on se réfère, les garçons homosexuels présentent un risque de commettre une tentative de suicide quatre à sept fois supérieur, comparativement à leurs camarades hétérosexuels (E.Verdié, J.-M. Firdion, *Homosexualités et suicide*, 2003). Globalement, le risque de suicide est deux fois plus élevé pour les jeunes attirés par des personnes de même sexe³.

L'image de deux hommes se tenant par la main, ou encore deux hommes voulant louer un appartement ensemble peut encore surprendre ou parfois heurter (les adultes comme les jeunes).

La « lesbophobie » est un terme qui est utilisé parfois pour désigner les manifestations hostiles à l'égard des lesbiennes où se conjuguent homophobie et sexisme. Les violences faites aux lesbiennes ne peuvent pas être vues uniquement comme un phénomène d'agression individuelle. Ces violences peuvent être perçues comme des agressions sexistes, pouvant toucher toute femme. Toutefois, les lesbiennes victimes de violences sont aussi « sanctionnées » pour ne pas correspondre à la norme hétérosexuelle, pour ne pas avoir la « bonne » orientation sexuelle. Il s'agit donc bien souvent d'une double « punition ». Les lesbiennes sont ainsi parfois doublement discriminées (en tant que femmes et en tant qu'homosexuelles, SOS homophobie, rapport de 2015).

Il existe néanmoins des différences importantes entre la violence envers les femmes hétérosexuelles et celle que subissent les femmes lesbiennes. La plupart des violences physiques faites aux femmes hétérosexuelles ont lieu dans la sphère privée et sont commises par des personnes qu'elles connaissent, alors que les violences physiques envers les lesbiennes ont le plus souvent lieu dans la sphère publique et sont le fait d'inconnus⁴.

Les jeunes bisexuels peuvent subir du rejet à la fois de la part de personnes hétérosexuelles et homosexuelles.

- Sur les personnes trans'

Parmi les populations très souvent marginalisées et pathologisées, on compte les personnes trans'. Jusqu'en 1953, avant les écrits d'Harry Benjamin, endocrinologue et sexologue américain, la transidentité n'était pas dissociée de l'homosexualité⁵. Sont trans', les personnes qui ne se reconnaissent pas dans l'identité sexuelle qui leur a été assignée à la naissance. Le rejet des jeunes trans', notamment en milieu scolaire, leur fait courir un risque plus important de décrochage scolaire, de dépression et de suicide.

³ J.-M. Pugnère, Thèse de doctorat, *L'orientation sexuelle, facteur de suicide et de conduites à risque chez les adolescents et les jeunes adultes ? : l'influence de l'homophobie et de la victimation homophobe en milieu scolaire*, 2011

⁴ I. Zeilinger, « Entre visibilité et invisibilité : les lesbiennes face à la violence dans l'espace public », 2004, Presses Universitaires François-Rabelais, Maison des Sciences de l'Homme « Villes et Territoires », Tours

⁵ H. Benjamin, 1966 *The Transsexual Phenomenon*

1.2 À l'École

Depuis plusieurs années, la prévention de l'homophobie, des comportements sexistes et des violences sexuelles constituent un engagement affiché du ministère chargé de l'éducation nationale. SOS homophobie, Estim', SIS Association, Contact et Le Refuge, associations agréées par le ministère au niveau national, proposent des interventions en milieu scolaire sur le sujet. Par ailleurs, un service d'écoute, de parole et de soutien a été mis en place pour répondre aux demandes de conseils et d'écoute des adolescents. Il est accessible aux éducateurs, aux enseignants et aux parents qui sont confrontés aux interrogations des jeunes.

La majorité des manifestations d'homophobie recensées sont des moqueries et insultes. **Près de 57% des garçons rapportent avoir exercé de la victimation verbale homophobe, tandis que c'est le cas pour 25% des filles.** (J-M Pugnière, 2011). L'homophobie⁶, en dépit des actions de prévention assurées par des associations, reste donc prégnante à l'École.

Outre les agressions verbales, l'homophobie peut également se traduire par des comportements et violences sexistes et aller jusqu'à des atteintes ou agressions sexuelles.

Les violences sexistes à l'école sont à relier notamment aux représentations stéréotypées qui se forgent dès l'enfance chez les garçons et les filles. La valorisation des stéréotypes masculins (recherche de la performance, virilité...) et féminins (discretion...) est souvent intériorisée dès le plus jeune âge. De ce fait, certains garçons peuvent affirmer leur appartenance au genre masculin par des violences verbales (insultes homophobes et sexistes).

Sous prétexte de « jeu » et « d'humour » s'ancrent parfois ouvertement des comportements sexistes, induisant une sous-estimation de la victimation⁷. Ces mécanismes génèrent des tensions, voire des violences sexistes souvent minorées par les protagonistes : les adultes, souvent peu formés à ce type de violences⁸, les garçons et les filles qui assimilent nombre de ces violences à un « jeu », et les victimes elles-mêmes. Les témoins, l'entourage ont souvent un seuil de tolérance trop élevé en raison de la banalisation de ces insultes.

Les atteintes sexuelles concernent les attouchements sexuels commis par un majeur sur un mineur de 15 ans sans violence, contrainte, menace ni surprise. Les agressions sexuelles concernent les attouchements commis avec violence, contrainte, menace ou surprise. Ces violences sexuelles, dont certains jeunes sont victimes, instaurent souvent une position de domination d'un sexe sur l'autre. Ainsi, « déshabiller de force », qui est un des items sexuels

⁷ On peut ici parler de violence symbolique dans la mesure où il y a incorporation de la violence par les victimes (P. Bourdieu, 1970).

⁸ Bien que des études récentes tendent à montrer un meilleur équilibre et une prise en compte par les enseignants. Certaines recherches montrent que les garçons ne sont plus autant l'objet d'un traitement préférentiel de la part des enseignants, même si la parole continue à être plus facilement prise par ces derniers (C. de Boissieu, 2009, A. Jarlégan, 2011).

dont les garçons sont le plus victimes avec le voyeurisme⁹, est un acte visant à dévaloriser les plus faibles et censé instaurer davantage de virilité au sein du groupe de pairs. Ce type de violence est d'ailleurs majoritairement de type homophobe.

1.3 Quelques chiffres

Dans son rapport 2015, l'association « SOS homophobie » rapporte ainsi qu'en 2014 :

- 5% des violences homophobes enregistrées par leur structure ont eu lieu dans le milieu scolaire,
- 59% des déclarations recueillies concernant le milieu scolaire témoignent d'insultes,
- 58% des personnes ayant contacté l'association se disent victimes de rejet ou d'ignorance dans le milieu scolaire,
- 33% des personnes qui témoignent s'y déclarent harcelées.

Plus le harcèlement augmente, plus l'attaque contre la pudeur augmente (E. Debarbieux, 2011, p.28). Dans cette même étude, E. Debarbieux constate que plus de 70% des élèves victimes de harcèlement ont été victimes de voyeurisme. Il s'agit donc ici d'humilier sexuellement le plus faible, quel que soit son sexe.

1.4 Que dit la loi ?

Nombre de ces atteintes verbales et physiques sont sanctionnées par la loi.

En vertu de l'article 132-77 du code pénal, « dans les cas prévus par la loi, les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise à raison de l'orientation sexuelle de la victime. La circonstance aggravante [...] est constituée lorsque l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée ». Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur ce type de situations dans les établissements scolaires.

La loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 **relative à la lutte contre les discriminations (modifiée par la loi n°2012-954 du 6/08/2012) précise certaines notions et complète la liste des discriminations interdites.**

L'homophobie peut également être réprimée en tant qu'infraction spécifique. Ainsi, la provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle est punie d'un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

⁹ Relevé dans l'enquête d'E. Debarbieux, « A l'Ecole des enfants heureux... enfin presque », UNICEF, Observatoire international de la violence à l'Ecole, mars 2011.
https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/UNICEF_FRANCE_synthese_violences_scolaires_mars_2011.pdf

Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle réelle ou supposé des victimes sont envisagées aux articles 225-1 à 225-4 du code pénal. Ces discriminations commises par des personnes privées sont punies de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La peine encourue est aggravée (5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Face à toutes ces situations, il convient donc d'être particulièrement vigilant dans les établissements scolaires.

2 PARTIE 2 - On agit, dans la classe, contre l'homophobie

L'homophobie est un terme apparu dans les années 1970 qui désigne les manifestations de mépris, rejet et haine envers des personnes homosexuelles, ou supposées l'être, ou des pratiques homosexuelles. Le terme générique d'homophobie est utilisé dans ce guide. Il vise les phénomènes dont sont victimes les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et trans' (gayphobie et lesbophobie, biphobie et transphobie). Maltraiter une personne en raison de son orientation sexuelle (réelle ou supposée), de son identité sexuelle ou de son sexe relève d'un acte délictueux encadré par la loi (Article 225-1 du Code Pénal). Ces discriminations constituent un délit.

2.1 Points de vigilance

L'orientation et l'identité sexuelles constituent une des causes significatives de harcèlement à l'école.

Un élève peut être victime de harcèlement parce qu'il ne correspond pas à l'identité que l'on attend de lui (fille trop masculine, garçon trop efféminé...) sans avoir forcément un lien avec sa réelle orientation sexuelle, ou son identité sexuelle. Les victimes potentielles sont celles qui ne correspondent pas aux stéréotypes et aux normes du masculin et du féminin (garçon ne répondant pas aux attendus de la virilité par exemple, ou fille ne participant pas aux activités dites « féminines »). **La banalisation des insultes homophobes, quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle réelle ou supposée des jeunes concernés ne peut être acceptée.**

Les **programmes d'enseignement moral et civique introduisent le sujet de l'homophobie** à travers la question du respect des pairs et de l'acceptation des différences d'une part, de l'analyse des préjugés et des stéréotypes d'autre part. L'analyse des phénomènes discriminatoires s'inscrit en outre dans un apprentissage de ce que recouvre l'égalité des droits.

Au lycée, un des thèmes d'étude est celui de l'égalité et de la discrimination ; l'homophobie en fait partie intégrante et doit être abordée dans ses dimensions à la fois éthique et civique. Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes, les textes juridiques qui fondent la lutte contre les discriminations sont étudiés.

L'exemple de la dépénalisation de l'homosexualité, dans sa dimension historique, illustre le travail qui peut être mené avec les élèves, le cas échéant en partenariat avec la société civile.

Les outils présentés ci-après peuvent être utilisés dans le cadre de l'enseignement moral et civique et pour l'animation de tout type de séance portant sur la lutte contre l'homophobie.

2.2 Prévention

2.2.1 Sites utiles

- Sur [education.gouv](http://education.gouv.fr)

www.education.gouv.fr/contrelhomophobie

- Sur Eduscol

<http://eduscol.education.fr/cid50566/homophobie.html>

2.2.2 Ressources documentaires

Brochures réalisées avec le concours du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : [« L'homophobie : savoir et réagir »](#)

[Brochure de l'UNESCO](#) : « politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation au VIH et à la santé - Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe »

2.2.3 Pistes d'activité

Guide sur la parole de l'élève dans le groupe

Lors d'activités en classe portant sur des thématiques pouvant être particulièrement sensibles pour les jeunes et éventuellement mener à la révélation de phénomènes de violence ou de harcèlement, il est important de pouvoir accueillir la parole des élèves. Pour aider à la tenue d'un débat en classe, les équipes peuvent se reporter au guide du réseau CANOPE pour [autoriser, favoriser et protéger la parole dans le groupe](#).

- Piste d'activité n°1 : « Jeune et homo sous le regard des autres » 5 courts métrages proposés par l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES)

On peut utiliser les cinq courts métrages de l'INPES visant les jeunes de 11 à 18 ans dont les scénarii ont été rédigés par des jeunes (DVD et livret d'accompagnement) :

www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1275.pdf

Ce guide très complet propose plusieurs séances pédagogiques autour notamment de l'homophobie en partant de ces 5 courts-métrages. Il propose en annexe une séance autour « du mur des insultes » (page 57).

Les vidéos peuvent être visionnées sur le site de l'INPES en cliquant [ici](#).

- Piste d'activité n° 2 : Théâtre forum

Le théâtre interactif (théâtre forum) est une méthode de travail en groupe : c'est une technique active d'expression inspirée par le Théâtre de l'Opprimé d'Augusto Boal (1931-2009). Elle consiste en une mise en situation fictive permettant de prendre spontanément la parole dans le cadre d'un jeu théâtral libre, ludique, humoristique et surtout accessible à toutes et tous.

› Déroulement d'une séance

Suivant le thème et les conditions matérielles de l'intervention, une saynète ou des courts sketches sont joués par des comédien.ne.s extérieurs ou bien par des élèves. Les spectateurs assistent à des situations qui leur sont familières (effet miroir) et dans lesquelles un des protagonistes subit une certaine oppression, plus ou moins évidente.

Ensuite, la courte pièce est jouée à nouveau, mais cette fois elle peut être interrompue à tout moment par un spectateur.

Celui-ci prend alors la place du comédien qui joue l'un des témoins pour tenter de faire évoluer la situation favorablement en proposant une solution alternative. Cela peut aussi se faire par une simple réplique, une tentative de dialogue, un geste, une attitude.

Quand la piste proposée est explorée, d'autres propositions peuvent être à leur tour expérimentées sur scène. L'animateur de séance (ou joker) facilite et soutient les interventions en soulignant les points importants. La pièce est ensuite reprise jusqu'à une nouvelle interruption, et ainsi de suite¹⁰.

- Piste d'activité n°3 : Création d'une affiche ou vidéo de sensibilisation pour l'établissement – Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » ou « Agis pour tes droits »

Le « [Non au harcèlement](#) » 2014/2015 a donné lieu à la création de 813 projets, affiches et vidéos. Ces projets sont consultables [ici](#). Le harcèlement sexiste et homophobe peut représenter une approche intéressante pour participer au prix.

Pour la création d'une vidéo avec des élèves, vous pouvez utiliser la [fiche suivante](#) réalisée par le réseau Canopé. Vous pouvez vous faire aider par [le CLEMI](#) de votre académie ou le réseau Canopé pour la réalisation.

- Piste d'activité n°4 : Séance pédagogique autour de l'affiche réalisée par les élèves élus de l'académie de Clermont-Ferrand

Les élèves du CAVL de l'académie de Clermont-Ferrand ont réalisé une campagne de prévention de l'homophobie en 2013, avec le concours de l'association « Agir et Lutter

¹⁰ Nous remercions l'association OXO active en Aquitaine pour cette présentation

contre l'Homophobie par une Éducation au Respect de Tous » (ALHERT - Auvergne) : <http://www.ac-clermont.fr/parents-et-eleves/lutte-contre-les-discriminations-a-l-ecole/homo-bi-hetero-tout-se-vit-tout-se-vaut/>

Le slogan qu'ils ont choisi « Homo, bi, hétéro, tout se vit, tout se vaut » peut faire l'objet d'un travail en classe. La vidéo, disponible [ici](#)

Un [concours d'affiche](#) est aussi organisé dans l'académie, sur le thème de l'homophobie.

- Piste d'activité n°5 : la vidéo réalisée par le conseil régional des jeunes de Bretagne

Le conseil régional des jeunes lycéens et apprentis bretons a réalisé en 2010 un court-métrage de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie intitulé « Si j'avais su... », disponible [ici](#).

La plaquette d'accompagnement du court-métrage est disponible à l'adresse suivante : [http://www.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/academie2/groups/RECTORAT-COM Tous/public/orientation/egalFG/pdf/sijavaisu CRJplaq.pdf](http://www.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/academie2/groups/RECTORAT-COM_Tous/public/orientation/egalFG/pdf/sijavaisu_CRJplaq.pdf)

- Piste d'activité n°6 : Séance pédagogique autour d'un film

› *Billy Elliot*

Réalisation : Stephen Daldry

Sortie : 20 décembre 2000

Durée : 1h50

Le film se déroule dans le Nord-Est de l'Angleterre et présente la vie d'un jeune garçon, fils de mineur, qui découvre la danse classique et se passionne pour cette discipline, sur fond de conflit social. Le film porte sur les stéréotypes associés au masculin et au féminin. De nombreuses séquences pédagogiques sont disponibles en ligne :

<http://www.cinepage.com/upload/documents/pdfs/test.pdf>

http://www.cinemaparlant.com/fichesfilms/a-b-c/fp_billyelliot.pdf

2.3 Campagne « L'homophobie n'a pas sa place à l'École »

Le ministère mène à partir de l'année 2015-2016, dans les établissements du second degré, une campagne de prévention de l'homophobie. Celle-ci s'adresse non seulement aux victimes d'actes violents ou discriminatoires commis du fait de leur orientation ou de leur identité sexuelle, que celle-ci soit réelle ou supposée, mais aussi aux auteurs de ces actes et aux témoins de leurs agissements.

Le rôle de ces derniers est en effet primordial pour faire évoluer des situations que l'institution scolaire ne doit pas tolérer.

Pour l'occasion, un nouvel espace dédié est mis en place sur le site du ministère : education.gouv.fr/contrelhomophobie.

2.4 Qui contacter pour intervenir dans la classe ?

2.4.1 À l'éducation nationale

Prévenir le harcèlement à caractère homophobe doit se faire dans une perspective globale : un guide « Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon collège ou mon lycée » est disponible sur le site « Non au harcèlement » :

<http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/guides/guide-que-faire-pour-agir-contre-le-harcelement-dans-mon-college-ou-dans-mon-lycee/>

2.4.2 Cinq associations agréées au niveau national

- Contact

<http://www.asso-contact.org/>

Tél. : 01 44 54 04 35

Association œuvrant pour une écoute et un échange entre parents, ami-e-s et lesbiennes, gays, bi-e-s et trans, et dans le domaine de la prévention des discriminations.

- Association Estim'

www.estim-asso.org

Tél. : 06 08 75 21 64

mél contact@estim-asso.org

Association qui propose sur l'ensemble du territoire des interventions auprès des jeunes, des formations aux adultes encadrant les jeunes, sur l'accompagnement de la vie affective et sexuelle et sur la lutte contre les discriminations sexuées que sont le sexisme et l'homophobie.

- SOS homophobie

www.sos-homophobie.org

Tél : 0810 108 135 ou 01 48 06 42 41

Association nationale de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie (écoute, soutien et prévention).

- Le Refuge

<http://www.le-refuge.org>

Association dont le projet est d'accompagner et héberger les jeunes gays, lesbiennes et personnes transidentitaires en situation d'errance.

- SIS-Animation

<http://www.sis-animation.org/>

Association de lutte contre toutes formes d'exclusions et de discriminations basées sur la sexualité ou l'état de santé.

Vous avez des questions, vous pouvez contacter le 0 810 20 30 40 ou 01 58 91 12 92 (tous les jours de 8h à 23h), service assuré par SIS-association.

La rédaction de ce guide a été coordonnée par la Mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire avec la participation de :

- La sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, DGESCO,
- Le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
- Le réseau Canopé
- Le Centre National d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CNDIFF)
- L'association Contact,
- L'association Estim',
- L'Observatoire des Transidentités,
- SOS homophobie
- Dalila Amerouche, professeure d'économie-gestion, membre du Collectif Féminin/Masculin,
- Sandrine Bourret, professeure de philosophie, membre du Collectif Féminin/Masculin
- Pascal Laffont, professeur d'éducation physique : Référent du lycée Jean Macé de Vitry/Seine sur l'enquête de victimation et harcèlement.

3 PARTIE 3 Lexique

Une grande partie des définitions du lexique est issue du site « C'est comme ça » de SOS Homophobie.

Androgynie : On qualifie quelqu'un d'androgynisme si son apparence ne permet pas aisément de déterminer à quel sexe il appartient.

Biphobie : Ce terme désigne les violences et discriminations dont sont victimes les personnes bisexuelles ou identifiées comme telles.

Bisexualité : C'est le fait d'être attiré (amoureusement, sexuellement) par des personnes des deux sexes.

« Coming out », « outing » : Le « coming out » est le fait de déclarer publiquement son orientation sexuelle (homosexualité et/ou bisexualité). Par opposition, l'"outing" désigne le fait de révéler l'orientation sexuelle d'une personne à son insu, voire contre son gré.

Discriminations : Une discrimination est le traitement inégal de personnes placées dans une même situation, en raison d'un critère prohibé par la loi. Le principe de non-discrimination et le principe d'égalité sont donc inextricablement liés. Pour autant, toute inégalité ne constitue pas forcément une discrimination. L'article 225-1¹¹ dispose que : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une

¹¹ Modifié par la [Loi n°2006-340 du 23 mars 2006 - art. 13 JORF 24 mars 2006](#)

nation, une race ou une religion déterminée.» Il existe plusieurs formes de discrimination pouvant se manifester dans : l'emploi, l'éducation, le logement, le service public et l'accès aux biens et aux services. Le harcèlement peut devenir un comportement discriminatoire lorsqu'il est lié à un critère de discrimination prohibé par la loi. Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Discriminations croisées : Cela désigne le fait de multiplier les discriminations (exemple des femmes issues des minorités raciales). Mais ce processus ne se réduit pas en un cumul de discriminations qui se superposeraient. Les discriminations interagissent entre elles, de telle sorte qu'elles sont indissociables.

Gay : Mot d'origine américaine qui se rapporte aux personnes, aux pratiques et à la culture homosexuelles, et le plus souvent pour désigner les hommes homosexuels.

Gayphobie : terme peu usité mais qui permet de désigner les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels ou supposés comme tels. Le rapport annuel de SOS homophobie permet de mettre en évidence des différences dans les violences infligées aux gays (hommes et homosexuels) et aux lesbiennes (femmes et homosexuelles).

« **Gouine** » : Le terme de « gouine » est une insulte courante, qui renvoie historiquement à la prostitution. Mais dès la seconde moitié du XIXe siècle son usage désigne péjorativement les femmes homosexuelles (D. Eribon, 2002).

Harcèlement : Le harcèlement est défini de la manière suivante : « Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève ou un groupe d'élèves inflige un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui) ». Cette définition élaborée par Dan Olweus¹² suggère trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement des autres formes de comportements violents : le pouvoir, la fréquence, et la nature des agressions

Hétérocentré / hétéronormé : L'hétérocentrisme désigne l'ignorance systématique des relations bi- ou homosexuelles, ou le fait de considérer l'hétérosexualité comme la norme exclusive au quotidien.

Hétérosexualité : C'est le fait d'être principalement ou exclusivement attiré (amoureusement, sexuellement) par des personnes du sexe opposé.

Homophobie : Terme apparu dans les années 1970, vient de homo, abréviation de *homosexuel*, et de phobie, du grec « phobos » qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles, ou supposées l'être. L'usage fait qu'il désigne souvent l'ensemble des « LGBTphobies ».

Homosexualité : C'est le fait d'être principalement ou exclusivement attiré (amoureusement, sexuellement) par des personnes du même sexe.

¹² *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités, les faits, les solutions* (ESF éditeur), 1999.

Lesbienne : Se dit d'une femme principalement ou exclusivement attirée (amoureusement, sexuellement) par une autre femme.

Lesbophobie : Ce terme désigne les manifestations de rejet, de haine dont sont victimes les lesbiennes du fait d'être femme et homosexuelle, ou supposées l'être. Ce terme a été créé afin de mieux spécifier les violences et discriminations à l'encontre des lesbiennes et qu'elles ne soient plus « invisibilisées » par le terme générique homophobie qui était perçu trop souvent, et encore maintenant, comme ne concernant que les hommes homosexuels.

LGBT : C'est l'abréviation pour Lesbienne, Gay, Bisexuel, Trans' ; elle est aussi utilisée en anglais.

LGBTphobies : Ce terme récent est créé à partir de l'acronyme *LGBT* et de *phobie*. Il permet de faire référence en un seul mot, plus court, aux peurs, rejets, stigmatisations, violences et discriminations dont sont victimes les personnes LGBT. Il est moins employé qu'homophobie.

Orientation sexuelle : Ce terme désigne les attirances et les désirs d'une personne pour d'autres, quel que soit leur sexe. Il existe quatre orientations sexuelles : hétérosexuelle, homosexuelle, bisexuelle, asexuelle (ne pas ressentir d'attirance sexuelle pour quiconque).

« **Pédé** » : Le terme « pédé », insulte courante, est l'abréviation de *pédéraste*. Pédéraste renvoie à la fois à la notion de la pédérastie antique et de l'homosexualité contemporaine. Dans le premier, on confond l'homosexualité et l'amour des jeunes hommes. Le mot *pédé* est aujourd'hui aussi bien employé par les homosexuels que par les non-homosexuels. Sa signification varie alors du tout au tout en fonction du contexte et de la personne qui le prononce. (D. Eribon, *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Larousse, 2003).

Trans' (personne) : Personnes qui ne se reconnaissent pas dans l'identité sexuelle qui leur a été assignée à la naissance.

Transphobie : Terme désignant « tout acte qui, à situation de départ égale, provoque le traitement inique d'une personne en raison des attentes liées à son sexe, réel ou supposé » (Thomas et Espineira, 2013). La transphobie désigne donc toutes les manifestations de peur, de rejet ou d'aversion, souvent sous la forme d'attitudes stigmatisantes, de comportements discriminatoires, envers les personnes trans'.